

Revision du Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°3 Règlement
Document graphique

Dossier d'approbation

Partie sud
Révision n°1 au titre de l'alinéa 7
de l'article L.123-13 du CU
"Dite accélérée"

Vu pour être annexé à
la délibération du : 14/09/2015
Le Maire, Sylvain SENECAILLE

Code: U921

Echelle: 1/5000

	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration du PLU	27/08/2007	9/02/2009	12/10/2009
Modification n°1			10/01/2011
Révision simplifiée n°1	14/06/2011		12/12/2011
Révision allégée n°1	09/09/2013	12/11/2013	14/09/2015

Paysages de l'Ouest
2 rue Alain Bombard
44521 Saint-Herblain
Tél: 02 40 76 56 56



Responsables du dossier:
Chargé d'études: M.SINTES
Dessinateurs: S.LAMBERT

- Zone inondable inconstructible
- Sites archéologiques
- Zone de protection autour de la station d'épuration
- Haie identifiée au titre du L123-7 du code de l'urbanisme
- Secteur soumis au risque de rupture de barrage
- Secteur de renouvellement urbain défini au titre du L123-2 du code de l'urbanisme
- Zones humides à protéger
- Espaces boisés classés
- Zone tampon à planter
- Emplacement réservé

- Périmètre de ZAC
- Voie ferrée
- Nuisance sonore
- Marge de recul par rapport aux voies
- Bâtiments identifiés au titre du L123-1-7 du code de l'urbanisme
 - 1- Chapelle de la Proutière
 - 2- Prieuré de la Haye
 - 3- Logis de Treze-Vents
 - 4- La Grange

- Ua : Secteur urbain
- Ub : Secteurs d'extension du bourg
- Ue : Secteur à vocation d'équipement
- Uy : Secteur à vocation économique
- 1AUB : Secteur d'urbanisation future à vocation principale d'habitat ouvert à l'urbanisation
- 1AUz : sous secteur inscrit dans le périmètre de la ZAC de Pelouailles
- 1AUy : Secteur d'urbanisation future à vocation principale économique ouvert à l'urbanisation
- 2AUB : Secteur d'urbanisation future à vocation principale d'habitat fermé à l'urbanisation
- 2AUe : Secteur d'urbanisation future à vocation principale d'équipement ouvert à l'urbanisation
- A : Secteur à vocation agricole
- Ap : Zone agricole inconstructible
- N : Secteur naturel protégé
- Ne : Secteur d'équipement d'infrastructure en milieu naturel
- Ni : Secteur de loisirs en milieu naturel
- Nc : Secteur à vocation d'activités touristique et de loisirs

N°	Désignation	bénéficiaire	superficie
1	Aménagement d'espaces publics dans le cadre d'une opération d'aménagement	commune	235 m²
2	Réserve pour l'aménagement d'une halte-ferroviaire	commune	7 667 m²
3	Aménagement de liaisons piétonnes	commune	630 m²
4	Réserve pour extension de l'école publique	commune	2 524 m²

